



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies pour le
développement,
du Fonds des Nations Unies pour la
population et du Bureau des Nations
Unies pour les services d'appui aux
projets**

Distr. générale
1^{er} décembre 2021

Original : anglais

Première session ordinaire de 2022

Du 31 janvier au 4 février 2022, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour les Maldives

| | |
|--|--|
| Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : | 3,5 millions de dollars : 2,5 millions de dollars provenant de ressources ordinaires et 1,0 million de dollars de modalités de cofinancement ou d'autres ressources |
| Durée du programme : | 5 ans (2022-2026) |
| Cycle d'assistance : | Septième |
| Catégorie : | Niveau 2 |
| Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2022-2026 |

I. Considérations générales

1. Les Maldives sont un petit État insulaire en développement d'une superficie totale de 300 kilomètres carrés seulement, qui comprend 26 atolls de basse altitude dispersés sur 90 000 kilomètres carrés d'océan. Ces quatre dernières décennies, d'importants progrès socioéconomiques ont hissé les Maldives parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. En 2020, la population des Maldives s'est établie à 500 000 personnes, dont 170 000 étrangers. Avec 1 340 personnes par kilomètre carré, les Maldives présentent l'une des densités de population les plus élevées au monde. Le taux de fécondité total a diminué, passant de 2,5 en 2009 à 2,1 en 2016. Avec l'évolution du profil démographique du pays, la proportion accrue de jeunes de 10 à 24 ans pourrait apporter un dividende démographique avec une fenêtre d'opportunité allant jusqu'en 2042. Un vieillissement rapide de la population est attendu. D'ici 2050, la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus devrait passer de 3 % actuellement à 14 %.

2. Du fait d'un mouvement rapide de migration interne et internationale, la majorité de la population réside aujourd'hui à Malé, la capitale urbaine. Les 188 autres îles habitées sont faiblement peuplées en comparaison. Un afflux de travailleurs étrangers masculins, principalement dans les secteurs de la construction et du tourisme, a entraîné un déséquilibre entre les genres avec un rapport de masculinité de 208 (208 hommes pour 100 femmes) au sein de la population âgée de 15 à 64 ans. 41 % des jeunes femmes et 15 % des jeunes hommes ne sont pas activement engagés dans une formation scolaire ou professionnelle ou dans un emploi. En parallèle, l'analyse commune de pays montre une hausse de la consommation de drogues et de la violence en bande organisée parmi les jeunes, ce qui entraîne des comportements sexuels à risque. S'ils ont accès aux compétences et aux perspectives dont ils ont besoin, les jeunes pourront devenir des acteurs du changement, promouvoir l'épanouissement de la jeunesse aux niveaux national et local et favoriser la cohésion sociale.

3. Le produit intérieur brut repose en grande partie sur le tourisme, ce qui le rend sensible aux crises humanitaires. Les niveaux de pauvreté révèlent des inégalités croissantes : 28 % de la population totale et 87 % des personnes vivant dans les atolls sont touchés par la pauvreté multidimensionnelle.

4. Avant la pandémie de COVID-19, les Maldives avaient réalisé de sérieux progrès en vue d'atteindre les trois résultats transformateurs. Le développement des services de santé sexuelle et reproductive a fait chuter les décès maternels : quatre décès seulement ont été enregistrés en 2018, zéro en 2019 et deux en 2020. Si les niveaux de mortalité maternelle sont restés faibles en valeur absolue ces dernières années, de petites évolutions dans le nombre de décès maternels pourraient entraîner d'importantes fluctuations du taux de mortalité maternelle estimé.

5. La proportion de couples mariés utilisant des contraceptifs modernes a diminué pour atteindre 14,9 % en 2016, contre 27 % en 2009. Parallèlement, les besoins non satisfaits en matière de contraception étaient élevés chez les femmes mariées âgées de 15 à 49 ans (31 %), et plus particulièrement chez les jeunes de 20 à 25 ans (37,8 %). Parmi les facteurs limitant le recours aux contraceptifs figurent la crainte des effets à long terme des méthodes hormonales, les croyances personnelles, l'accent mis sur les soins curatifs et le faible financement des services de santé publique. En outre, les contraceptifs sont fournis aux couples mariés par l'intermédiaire du secteur public. Il est indispensable de répondre aux forts besoins non satisfaits en matière de contraception, notamment chez les adolescentes et les jeunes femmes.

6. L'analyse commune de pays souligne la nécessité de poursuivre les efforts pour atteindre l'égalité des genres et permettre l'autonomisation des femmes. Aux Maldives, une femme sur trois a déclaré avoir subi des violences au cours de sa vie et une sur quatre a fait état de violences au sein de son couple. Dans le même temps, 26 % des femmes âgées de 15 à 49 ans estiment que, dans certaines circonstances, un partenaire a raison de battre sa femme. La prévalence de l'excision aux Maldives a été établie pour la première fois dans le cadre de

l'enquête démographique et de santé réalisée au niveau national en 2016. Ses résultats ont indiqué que 13 % des femmes et des filles âgées de 15 à 49 ans avaient été victimes de cette pratique. Plus préoccupant encore : 8 % des femmes interrogées pensaient qu'il s'agissait d'un devoir religieux et souhaitaient que cette pratique perdure. Le FNUAP soutiendra la législation et les plans d'action progressistes adoptés par le gouvernement pour lutter contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles.

7. La pandémie de COVID-19 a eu diverses répercussions aux Maldives. Les plus notables se traduisent par de graves problèmes économiques et une perturbation des services essentiels de santé et de protection sociale. Dans ce contexte de forts besoins non satisfaits, le FNUAP estime que 12 grossesses non désirées surviennent probablement chaque jour. À la suite de la période de confinement de 2020, les cas de violence basée sur le genre signalés chaque mois dans la capitale, Malé, sont passés de 40 en mars à 113 en septembre.

8. Malgré une volonté politique et des investissements dans les soins cliniques, le système de santé publique nécessite plus de soutien. Actuellement, seul 1,1 % du budget national de la santé est consacré à la santé publique. La qualité et l'accessibilité des services de santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale, pâtissent de problèmes structurels et organisationnels à différents niveaux. Ce domaine est notamment marqué par une prestation verticale des services de planification familiale, une déconnexion entre la santé maternelle et la santé infantile, une forte rotation du personnel et des capacités insuffisantes en matière de prévision et de gestion des informations logistiques. Comme le souligne l'analyse commune de pays, le manque de sensibilisation à la santé reproductive fondée sur les compétences de la vie courante, associé au discours local stigmatisé sur la question, pénalise beaucoup de jeunes aux Maldives. Ces problèmes multisectoriels de longue date entravent la pleine réalisation du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) aux Maldives.

9. Malgré l'existence de systèmes juridiques favorables à l'égalité des genres, les Maldives ont fait un pas en arrière ces dernières années. La société reste marquée par des normes sociales néfastes, des croyances culturelles, des idées conservatrices et des rôles de genre patriarcaux, comme en témoignent des pratiques préjudiciables telles que les mutilations génitales féminines, les mariages précoces et non enregistrés, ainsi que la baisse de la demande et de l'utilisation de services de planification familiale. Des données démographiques et socioéconomiques sont recueillies dans le cadre de recensements et d'enquêtes, notamment des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages. Il s'avère toutefois nécessaire d'améliorer l'analyse des données ventilées et l'utilisation de ces informations pour orienter les prises de décisions, élaborer des politiques fondées sur des données probantes et assurer le suivi des objectifs de développement durable.

10. Les Maldives sont confrontées à de graves risques environnementaux et liés au changement climatique : l'élévation du niveau de la mer pourrait faire disparaître des terres situées à basse altitude, les milieux humains et naturels sont contaminés par la pollution ou les déchets, et la faible préparation face aux répercussions de plus en plus lourdes des phénomènes climatiques extrêmes aggrave encore la situation. L'indice mondial d'adaptation de Notre Dame pour les Maldives s'établit à 46,4. Ce chiffre reflète le haut niveau actuel de vulnérabilité et le degré de préparation du pays face aux perturbations climatiques, les Maldives se classant au 103^e rang sur 182 pays en 2021. Afin d'atténuer les effets du changement climatique, le pays doit redoubler d'efforts pour renforcer l'inclusion, sa résilience ainsi que sa préparation et ses ripostes face aux catastrophes.

11. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026, guidé par une approche axée sur les droits fondamentaux, vise à soutenir la vision d'une société maldivienne inclusive, résiliente, en bonne santé, bienveillante, tolérante, transparente et riche en compétences au sein de laquelle, en vertu du Plan d'action stratégique national 2019-2023, toutes les personnes participent de manière significative au développement social, économique, culturel et durable ainsi qu'à la protection de l'environnement, et en bénéficient équitablement. Cette démarche concourt à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du programme inachevé de la

CIPD. En tant que membre actif de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment de son groupe thématique sur le genre et du groupe de suivi et d'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le FNUAP s'attache à favoriser la cohérence entre les différents domaines d'intervention du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Son leadership dans les domaines de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation, de la lutte contre la violence basée sur le genre, de l'épanouissement des jeunes et de la promotion de processus politiques et décisionnels fondés sur des données probantes témoigne de cet engagement.

12. Ce septième programme de pays s'appuie sur les recommandations et les enseignements tirés de l'évaluation du sixième programme de pays, qui proposait que le FNUAP renforce son action et son leadership afin de faire avancer l'égalité des genres, ainsi que les droits et l'autonomisation des femmes et des filles. Ce travail englobe la prévention et la prise en charge de la violence basée sur le genre, le renforcement des compétences de la vie courante et de l'éducation à la santé reproductive, l'engagement en faveur de l'épanouissement des adolescents et des jeunes et un plaidoyer politique fondé sur des données probantes.

II. Priorités du programme et partenariats

13. Le septième programme de pays des Maldives, en phase avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le Plan d'action stratégique national, s'inscrit dans le contexte actuel de relèvement de la pandémie de COVID-19 et tire parti des avantages comparatifs du FNUAP et des enseignements dégagés du sixième programme de pays. Outre la promotion de l'égalité des genres et des droits des femmes, son principal objectif est de soutenir les efforts nationaux visant à assurer l'accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation. En aidant le gouvernement à récolter les fruits du dividende démographique et à se préparer à entrer dans une période marquée par le vieillissement de la population, le programme de pays aidera les femmes et les jeunes, notamment celles et ceux qui risquent d'être laissés de côté, à réaliser pleinement leur potentiel.

14. Conformément au nouveau Plan stratégique 2022-2025 du FNUAP, le programme de pays vise à accélérer les efforts pour atteindre les trois résultats transformateurs, en mettant l'accent sur la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale, de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles. Le programme de pays soutiendra l'actualisation des objectifs clés du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2026, les engagements normatifs et nationaux pris lors de l'Examen périodique universel, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées, y compris les efforts déployés par le pays pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et avancer sur les volets inachevés du programme d'action de la CIPD, notamment en respectant les engagements volontaires nationaux pris lors du Sommet de Nairobi célébrant le 25^e anniversaire de la CIPD (CIPD+25).

15. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le programme de pays s'attachera à réduire les inégalités prévalentes en matière d'accessibilité et de qualité des services et programmes publics en promouvant des services intégrés de santé sexuelle et reproductive qui soient fondés sur les droits et sexotransformateurs. Ce travail sera axé sur les services de planification familiale et les initiatives de lutte contre la violence basée sur le genre à l'intention des populations les plus vulnérables, et accordera une attention particulière aux jeunes, aux femmes toxicomanes, aux personnes en situation de handicap, aux femmes migrantes, ainsi qu'aux femmes et aux jeunes vivant en dehors de la capitale. Le programme de pays facilitera également la production de données et d'analyses démographiques pour éclairer la planification nationale, notamment en ce qui concerne le développement du capital

humain, en vue de récolter les fruits du dividende démographique et d'établir des partenariats qui favoriseront l'autonomisation des jeunes et leur participation au développement.

16. En adoptant une approche fondée sur les droits et en travaillant en étroite collaboration avec le groupe thématique des Nations Unies sur le genre, le programme de pays défendra les principes de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles qui concourent à la mise en œuvre des recommandations et des engagements internationaux en matière de droits fondamentaux. La démarche sera axée sur le renforcement des efforts globaux visant à faire évoluer les normes sociales et de genre discriminatoires en plaidant en faveur de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation et en luttant contre la violence basée sur le genre et les autres pratiques néfastes, comme le recommande la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

17. Le programme de pays abordera la question du développement durable au moyen d'un plaidoyer stratégique fondé sur des données probantes. Compte tenu de la vulnérabilité des Maldives au changement climatique, le programme contribuera à renforcer la résilience, la réduction des risques de catastrophe et les capacités en matière de préparation face aux situations d'urgence grâce à un soutien interorganisationnel, en intégrant la santé sexuelle et reproductive, la violence basée sur le genre, les services de protection et la disponibilité de données pour les groupes les plus vulnérables dans les efforts nationaux de préparation et de réaction face aux situations d'urgence.

18. Pour mettre en œuvre le programme de pays, le FNUAP s'appuiera sur divers partenariats avec des secteurs clés de l'État, des institutions de recherche et universitaires, des chefs religieux, des médias, des organisations intellectuelles d'envergure régionale et mondiale, la société civile, d'autres organismes des Nations Unies et le secteur privé afin d'accélérer les avancées vers un accès universel à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, en réduisant les besoins non satisfaits en matière de planification familiale, la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes – notamment les mutilations génitales féminines – à l'égard des femmes et des filles. Pour ce faire, il aura recours à des solutions innovantes et numériques visant à résoudre les difficultés d'accès à des services de qualité en matière de planification familiale et de prévention et prise en charge de la violence basée sur le genre. Le FNUAP aura également recours à un plaidoyer conjoint fondé sur des données probantes et à la mobilisation sociale, en travaillant notamment avec les jeunes, pour transformer les comportements et les attitudes et promouvoir la santé sexuelle et reproductive et les droits des femmes et des filles. Le FNUAP jouera un rôle fédérateur pour faciliter la coordination multisectorielle des aspects liés à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, à l'égalité des genres, à l'autonomisation des jeunes et au développement. Cette démarche passe notamment par l'élaboration conjointe de programmes lors de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et la collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies pour une efficacité maximale. Le FNUAP soutiendra également une coopération triangulaire et Sud-Sud mutuellement bénéfique pour faciliter l'échange de techniques et de connaissances ainsi que le renforcement des capacités.

19. Les principaux modes d'engagement seront le plaidoyer et le dialogue politique fondés sur des données probantes, le renforcement des capacités, la gestion et la coordination des connaissances, les partenariats et la coopération triangulaire et Sud-Sud. L'innovation et la numérisation seront mobilisées, le cas échéant, pour accélérer l'obtention de résultats.

20. L'expérience montre que la valeur ajoutée du FNUAP, en vertu de sa mission relative aux données démographiques, est d'aider à placer la CIPD au premier plan des cadres de planification. Le FNUAP utilisera cette position stratégique pour renforcer l'appropriation et la responsabilité nationales en conservant et organisant les produits de la connaissance et en consolidant les capacités des parties prenantes nationales à assurer un plaidoyer et une prise de décision fondés sur des données probantes.

A. Besoins non satisfaits en matière de planification familiale

21. Réduire les besoins non satisfaits en matière de planification familiale en améliorant les services de santé sexuelle et reproductive, y compris les services de planification familiale, afin qu'ils soient intégrés, axés sur les personnes et fondés sur les droits, ainsi qu'en se concentrant sur l'autonomisation des jeunes et leur accès aux services et informations en matière de santé sexuelle et reproductive contribuera directement à la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : faire en sorte que les habitants des Maldives, en particulier les personnes vulnérables et marginalisées, aient un meilleur accès à des services sociaux et de protection décentralisés, de qualité, équitables, inclusifs et résilients, et soient mieux à même de contribuer à leur bien-être, tout en bénéficiant des progrès et du développement de la communauté.

22. Pour la première fois, les services de santé reproductive, y compris la planification familiale, ont été pris en compte dans les stratégies nationales par le biais d'une approche fondée sur le cycle de vie dans le cadre de la stratégie nationale de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente 2020-2025. Deux produits contribuent directement à combler les lacunes concernant les besoins en matière de planification familiale.

Produit 1. Renforcement des capacités nationales en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi d'informations et de services de santé sexuelle et reproductive fondés sur des données probantes, y compris la planification familiale, en se concentrant sur les personnes les plus défavorisées

23. Ce produit sera réalisé en renforçant les services de santé sexuelle et reproductive fondés sur les droits, y compris les services de planification familiale, pour les femmes et les jeunes vulnérables dans le cadre de la stratégie intégrée de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente 2020-2025 aux Maldives. Les stratégies suivantes seront mises en œuvre : a) renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques, y compris les médias, pour favoriser la sensibilisation aux engagements internationaux et générer une demande quant à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, y compris la planification familiale, en ayant recours à des technologies innovantes, en s'adaptant aux préférences des personnes, en se concentrant sur les jeunes, les femmes en situation de handicap et les femmes vivant en dehors de la capitale ; b) appui au gouvernement pour l'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation concernant la stratégie chiffrée de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente 2020-2025, avec la participation et la contribution actives de partenaires de l'État, d'organisations de la société civile, du secteur privé et d'organisations de femmes et de jeunes. Le FNUAP apportera un appui technique pour l'intégration du système d'information sanitaire. Ce cadre renforcera les capacités du gouvernement à planifier, mettre en œuvre et suivre des services de santé sexuelle et reproductive de haute qualité et fondés sur les droits, y compris la planification familiale et la prévention du VIH et des infections sexuellement transmissibles en fonction de la demande, ainsi qu'à atteindre les groupes de population les plus vulnérables, notamment les femmes, les adolescents, les femmes en situation de handicap et les femmes vivant en dehors de Malé.

24. Le cadre améliorera les rapports destinés aux organes conventionnels a) en renforçant les capacités des établissements nationaux de formation à fournir aux prestataires de santé des formations sur la planification familiale de qualité, fondées sur les droits et sur les normes nationales et internationales, y compris le dispositif minimum d'urgence pour la santé sexuelle et reproductive ; et b) en plaidant pour le développement des partenariats et la hausse des fonds alloués aux programmes nationaux de planification familiale, sur la base des données probantes générées par l'étude et l'analyse de l'accessibilité et du caractère abordable des services de planification familiale fondés sur les droits pour les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes non mariées, les adolescentes, les femmes migrantes, les femmes en situation de handicap et les femmes vivant en dehors de Malé.

Produit 2. Renforcement des capacités institutionnelles à développer l'éducation aux compétences de la vie courante et à offrir des perspectives aux adolescents et aux jeunes, y compris ceux en situation de handicap et vivant dans les îles périphériques, afin de leur permettre de jouer un rôle moteur et de participer de manière significative à la prise de décision sur les questions ayant trait à leur développement et à leur bien-être général

25. Ce produit est lié au produit 3 dans le cadre de la réalisation sur la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes. Pour l'obtenir, il sera nécessaire : a) de soutenir, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le développement des capacités institutionnelles à fournir une éducation à la santé reproductive fondée sur les compétences de la vie courante, y compris la prévention des grossesses chez les adolescentes, du VIH et des infections sexuellement transmissibles, la prévention de la violence basée sur le genre et des interventions visant à faire évoluer les normes sociales, grâce à l'élaboration et au suivi desdits programmes d'éducation répondant aux normes internationales pour les jeunes, qu'ils soient scolarisés ou non ; b) d'améliorer les normes en matière de formation des enseignants ; c) de développer les partenariats avec les organisations de jeunes et le secteur privé afin de proposer une éducation à la santé reproductive fondée sur les compétences de la vie courante aux adolescents et aux jeunes les plus marginalisés, en utilisant des technologies numériques et des solutions innovantes pilotées par les jeunes ; d) de fournir un appui technique pour mettre en place et renforcer des plateformes de participation et de leadership de jeunes qui garantissent une participation significative des adolescents et des jeunes, y compris ceux en situation de handicap et vivant dans les îles périphériques, à la prise de décision sur les questions ayant trait à leur développement et leur bien-être général ; et e) de contribuer à la réforme des Nations Unies en jouant un rôle fédérateur pour assurer le plaidoyer et l'élaboration de programmes conjoints afin de tirer parti du dividende démographique et permettre l'épanouissement et la participation des jeunes à l'appui de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2025 et de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse.

B. Décès maternels évitables

26. Sur la base de la théorie du changement, de l'analyse commune de pays et des priorités énoncées dans le Plan d'action stratégique national 2019-2023 et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2022-2025, et compte tenu du très faible nombre de décès maternels, le programme de pays n'a pas vocation à se concentrer sur la réalisation du plan stratégique portant sur les décès maternels évitables. En lien avec la réalisation 2 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le FNUAP aidera le gouvernement à mettre en place des systèmes qui introduisent une approche axée sur le cycle de vie de la prestation de services de santé sexuelle et reproductive en accord avec la stratégie nationale de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente, y compris la fourniture d'informations et de services de santé aux adolescents par le biais de structures non sanitaires. Ces interventions participeront aux efforts nationaux de prévention des décès maternels aux Maldives.

C. Violence basée sur le genre et pratiques néfastes

27. La réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes grâce à l'évolution des normes sociales et à un plaidoyer politique fondé sur des données probantes contribuera directement à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : d'ici 2026, les Maldives disposeront d'une gouvernance renforcée, décentralisée et responsable dans le cadre de l'État de droit afin d'assurer l'autonomisation des personnes, leur participation significative à des processus transparents et transformateurs en matière de politiques publiques et leur plein accès à la justice, aux services publics, aux droits fondamentaux, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans une société tolérante et pacifique.

Produit 3. Renforcement des capacités nationales en vue d'une approche multisectorielle coordonnée visant à prévenir et prendre en charge la violence basée sur le genre et les

pratiques néfastes, à faire évoluer les normes sociales discriminatoires et à promouvoir l'égalité des genres dans le continuum humanitaire-développement

28. Ce produit renforcera les capacités du gouvernement et des communautés à développer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes fondés sur des données probantes pour réduire la violence basée sur le genre, y compris dans les contextes humanitaires. Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour le réaliser : a) renforcement du secteur de la santé et des systèmes de protection sociale dans le cadre du mécanisme de coordination multisectorielle, afin de lutter contre la violence basée sur le genre par l'élaboration de directives complètes conformes à l'ensemble de services essentiels et la mise en place de mécanismes d'orientation fonctionnels pour assurer une riposte sanitaire face à la violence basée sur le genre, y compris dans les situations humanitaires ; b) plaidoyer en faveur d'une augmentation des investissements et des capacités visant à favoriser l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et l'élimination de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes conformément à la législation existante, notamment la loi nationale sur l'égalité des genres et la loi sur la prévention de la violence domestique, grâce à la production d'éléments factuels et de données et à l'élaboration d'un plan d'action chiffré pour l'égalité des genres, assorti d'un cadre de suivi ; et c) appui aux interventions communautaires afin de faire évoluer concrètement les normes sociales et de genre dans le cadre des stratégies de prévention de la violence basée sur le genre. Ces interventions se concentreront sur les normes sociales et de genre identifiées afin de lutter contre la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles, notamment les mutilations génitales féminines. Ces interventions sont liées aux produits 1 et 2 de la réalisation sur la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale et favoriseront la création d'une demande de services de santé sexuelle et reproductive sensibles au genre et fondés sur les droits, ainsi que la sensibilisation des jeunes à la santé reproductive fondée sur les compétences de la vie courante.

D. Changements et données démographiques

29. Le projet du gouvernement de réaliser un recensement de la population en 2022 ainsi qu'une enquête démographique et de santé (2024) est l'occasion pour le FNUAP de contribuer au renforcement de l'analyse et d'utiliser les données ventilées pour suivre la progression nationale et l'obtention de résultats transformateurs. Récemment mis en place aux Maldives, les comptes de transfert nationaux constituent un outil qui permet d'établir un lien entre les dynamiques démographiques et les schémas de dépenses au cours du cycle de vie et de positionner les questions sociales dans le cadre des régimes de protection sociale. Le programme de pays soutiendra la réalisation des produits du programme de pays relatifs à la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale, de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes, qui contribuent directement à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : d'ici 2026, les Maldives disposeront d'une gouvernance renforcée, décentralisée et responsable dans le cadre de l'État de droit afin d'assurer l'autonomisation des personnes, leur participation significative à des processus transparents et transformateurs en matière de politiques publiques et leur plein accès à la justice, aux services publics, aux droits fondamentaux, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans une société tolérante et pacifique.

Produit 4. Renforcement des capacités nationales à produire, analyser et utiliser des données probantes pour formuler des politiques de développement inclusives, sexotransformatrices, résilientes et adaptatives qui permettent de faire face à la transition démographique des Maldives et aux menaces climatiques touchant le pays

30. Pour réaliser ce produit, les stratégies suivantes seront mises en place : a) renforcement des capacités des institutions nationales à produire des données démographiques ventilées pour suivre les progrès en direction d'un développement national et des trois résultats transformateurs et pour mettre en œuvre les recommandations de l'Examen périodique universel, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des examens de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ; b) fourniture de conseils techniques au Bureau national des statistiques concernant le

prochain recensement de la population (2022) ; c) appui technique en vue d'intégrer les données démographiques à tous les niveaux, en utilisant notamment le système de statistiques et d'enregistrement des actes d'état civil ainsi que des approches innovantes telles que les mégadonnées ; d) instauration de partenariats avec des institutions universitaires et des groupes de jeunes pour plaider en faveur de : i) la mise à profit des dynamiques démographiques, notamment les migrations internes et internationales et l'urbanisation, pour tirer parti du dividende démographique, ii) l'autonomisation économique des femmes et iii) la prise en compte de la résilience climatique dans les politiques et cadres stratégiques nationaux ; e) renforcement des capacités nationales à intégrer les questions concernant la population et le développement, notamment la transition démographique et les approches sexotransformatrices, dans la conception et la mise en œuvre des cadres, politiques et programmes de planification nationale, y compris l'utilisation des comptes de transfert nationaux ; et f) en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, appui technique au gouvernement pour intégrer la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, la violence basée sur le genre et les données ventilées servant à la préparation et à la riposte dans la révision du plan national de gestion des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

III. Gestion du programme et des risques

31. Le programme de pays sera exécuté au niveau national et appliqué en associant des modalités de mise en œuvre directe et nationale. Au niveau du pays, le FNUAP soutiendra l'exécution du processus de réforme des Nations Unies en participant à la conception et à la mise en œuvre de la stratégie commune relative aux activités d'appui et de l'approche harmonisée des transferts monétaires. Le FNUAP et le gouvernement, sous la coordination du ministère des Affaires étrangères, seront conjointement responsables de la gestion du programme de pays et assureront la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du programme conformément aux directives et procédures du FNUAP, en s'appuyant sur un modèle de gestion axé sur les résultats et sur les dispositifs d'application du principe de responsabilité correspondants.

32. Le bureau de pays du FNUAP examinera chaque année ses stratégies d'évaluation et de gestion des risques. Des contraintes en matière de ressources dues à la participation limitée de donateurs, au fait que les Maldives soient un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et à des facteurs externes tels qu'une récession économique mondiale peuvent empêcher la pleine mise en œuvre du programme de pays et entraver ainsi sa réussite. Pour atténuer ce risque, le FNUAP continuera de nouer des partenariats multisectoriels solides et d'appliquer une stratégie de mobilisation des ressources via plusieurs canaux, notamment le secteur privé, un cofinancement des gouvernements nationaux et infranationaux et une coopération des Nations Unies. Les Maldives, petit État insulaire en développement, sont vulnérables au changement climatique et aux catastrophes humanitaires. Pour atténuer ce risque, le FNUAP promouvra et fournira un appui technique dans le cadre du produit sur les changements et les données démographiques afin de veiller à ce que la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation et les services de lutte contre la violence basée sur le genre soient intégrés au titre de services essentiels dans le cadre national de réduction des risques de catastrophe. Le FNUAP tirera parti de ses avantages comparatifs dans le continuum humanitaire-développement-paix, en accord avec ses normes sociales et environnementales. Dans le même temps, en tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies, le FNUAP peut, en consultation avec le gouvernement, reprogrammer des activités du programme, réorienter les efforts humanitaires et fournir au gouvernement un appui immédiat et à plus long terme afin d'atténuer les répercussions des différentes situations d'urgence. Compte tenu de l'objet du programme de pays, les risques sociaux et environnementaux liés à sa mise en œuvre sont considérés comme limités. Ceux-ci seront toutefois suivis et examinés chaque année.

33. En appui à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le FNUAP, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNICEF, l'OMS et d'autres fonds, programmes et agences spécialisées des

Nations Unies impulseront des initiatives conjointes aux Maldives sur des questions telles que l'épanouissement des jeunes, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et des priorités nationales. Ces initiatives viseront à obtenir des résultats significatifs et mesurables en matière de réduction de la pauvreté, d'autonomisation des femmes et des filles, d'éradication de la violence à l'égard des femmes, des adolescents et des enfants, de réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale et de lutte contre les normes sociales et de genre discriminatoires.

34. La structure actuelle du bureau de pays répond aux exigences techniques et financières du programme de pays proposé. Il pourrait s'avérer nécessaire de mobiliser une expertise technique et programmatique supplémentaire au cours du cycle du programme afin de répondre à une demande accrue dépassant le cadre du programme de pays en lui-même. Celle-ci sera sollicitée auprès du FNUAP, aux niveaux régional et mondial, et, le cas échéant, auprès de partenaires extérieurs.

35. D'autres ressources seront recherchées par le biais d'approches coordonnées avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et d'interventions spécifiques, notamment l'étude de la possibilité d'utiliser les dons individuels par le biais du secteur privé dans le pays. Une stratégie de partenariat et de mobilisation de ressources aidera le bureau de pays à mobiliser des ressources supplémentaires en fonction des priorités et des déficits de financement.

36. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

IV. Suivi et évaluation

37. Le FNUAP, par l'intermédiaire du comité directeur national du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, composé de l'équipe de pays des Nations Unies et des principales institutions gouvernementales partenaires, sous la direction du ministère des Affaires étrangères, assurera la gestion et le suivi du programme de pays, parallèlement aux mécanismes du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et conformément aux politiques et procédures du FNUAP, en s'appuyant sur une gestion axée sur les résultats et sur les dispositifs d'application du principe de responsabilité.

38. Le FNUAP participera activement au suivi et à l'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, notamment par le biais d'UN-INFO, qui constituera la principale plateforme de suivi des résultats. Le FNUAP continuera de s'engager dans les groupes de travail interorganisations, notamment le groupe thématique sur le genre, fournira un appui technique et programmatique et assurera la coordination du leadership afin de mettre en œuvre le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et de contribuer au renforcement des capacités nationales de suivi des indicateurs des objectifs de développement durable, en soutenant les examens nationaux volontaires et l'Examen périodique universel, le cas échéant.

39. Le bureau de pays a mis en place une stratégie complète de suivi et d'évaluation intégrée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il organisera des visites sur le terrain et des réunions techniques trimestrielles avec les partenaires de mise en œuvre afin de suivre les progrès et d'ajuster les plans de travail annuels. Des examens annuels et à mi-parcours du programme de pays seront effectués pour analyser les progrès et réorienter la stratégie du programme.

40. Le FNUAP participera et contribuera activement à l'évaluation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le Fonds effectuera une

évaluation du programme de pays et une analyse de la situation démographique afin de faire le point et de redéfinir les priorités pour le cycle de coopération suivant.

41. Un plan de suivi et d'évaluation chiffré sera mis en œuvre et révisé périodiquement pour veiller à ce que les ressources allouées au suivi et à l'évaluation du programme de pays soient suffisantes et à ce que les capacités du personnel du FNUAP et des partenaires d'exécution restent solides.

42. Comme dans le cadre des programmes nationaux précédents, une petite partie des ressources est réservée à la coordination du programme et à l'assistance à des activités spécifiques qui ont un intérêt direct pour le programme dans son ensemble, mais n'entrent dans aucun de ses domaines en particulier.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LES MALDIVES (2022-2026)

| PRIORITÉ NATIONALE : Renforcer les politiques et les programmes de santé reproductive afin de prendre en compte la santé sexuelle et reproductive des adolescents, de lutter contre les cancers de l'appareil reproducteur et d'améliorer l'accès aux produits de santé reproductive (Plan d'action stratégique 1.5, contributions stratégiques 2.2 et 2.4 du Plan-cadre santé (HMP)). | | | | |
|--|--|--|---|--|
| RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2026, les habitants des Maldives, en particulier les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées, bénéficieront d'un meilleur accès et de plus de possibilités de recours à des services sociaux et de protection de qualité, équitables, inclusifs et résilients, disposeront de compétences plus solides en la matière et vivront une vie épanouie dans le bien-être et la dignité. | | | | |
| RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025. | | | | |
| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Produits du programme de pays | Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits | Contributions des partenaires | Ressources (à titre indicatif) |
| <u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u> <ul style="list-style-type: none"> Proportion de femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans) dont les besoins en matière de planification familiale sont satisfaits par des méthodes modernes (indicateur 3.7.1 des objectifs de développement durable). <i>Niveau de référence : 29,4 % (2016-2017) ;</i> <i>Niveau cible : 32,3 % (2026)</i> | Produit 1. Renforcement des capacités nationales en matière de planification, de mise en œuvre et de suivi d'informations et de services de santé sexuelle et reproductive fondés sur des données probantes, y compris la planification familiale, en se concentrant sur les personnes les plus défavorisées. | <ul style="list-style-type: none"> Disponibilité du cadre de suivi et d'évaluation pour la stratégie chiffrée de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente <i>Niveau de référence : Non (2021) ; Niveau cible : Oui (2026)</i> Nombre de médias diffusant des communications fondées sur les droits et culturellement adaptées pour promouvoir la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, y compris la planification familiale, auprès des personnes les plus défavorisées <i>Niveau de référence : 0 (2021) ; Niveau cible : 2 (2026)</i> Nombre d'établissements nationaux de formation en mesure de fournir aux prestataires de santé un programme d'études fondé sur les droits en matière de santé sexuelle et reproductive, conformément à la stratégie de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente et aux normes internationales <i>Niveau de référence : 0 (2021) ; Niveau cible : 2 (2026)</i> | Ministère de la Santé, Agence de protection de la santé, Société pour l'éducation à la santé, Université nationale des Maldives, Indira Gandhi Memorial Hospital et certaines organisations de la société civile (OSC) | 0,7 million de dollars (0,4 million de dollars provenant de ressources ordinaires et 0,3 million de dollars provenant d'autres ressources) |
| <u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u> <ul style="list-style-type: none"> Taux de natalité chez les adolescentes (de 15 à 19 ans) pour 1 000 femmes appartenant à cette tranche d'âge (indicateur 3.7.2b des objectifs de développement durable) | Produit 2. Renforcement des capacités institutionnelles à développer l'éducation aux compétences de la vie courante et à offrir des perspectives aux adolescents et aux jeunes, y compris ceux en situation de handicap et vivant dans les îles périphériques, afin de leur permettre de jouer un rôle | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de programmes élaborés et suivis pour assurer une éducation à la santé reproductive fondée sur les compétences de la vie courante à l'école et hors de l'école, conformément aux normes internationales <i>Niveau de référence : 0 (2021) ; Niveau cible : 2 (2026)</i> Nombre de partenariats avec des organisations de jeunes et/ou des organisations du secteur privé en vue de proposer une éducation à la santé reproductive fondée sur les compétences de la vie courante aux jeunes non scolarisés, y compris les jeunes en situation de handicap, les femmes | Ministère de la Santé, Agence de protection de la santé, ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Autonomisation des communautés, ministère de l'Éducation, Société pour l'éducation à la santé, Université nationale des Maldives et | 0,9 million de dollars (0,4 million de dollars provenant de ressources ordinaires et 0,5 million de dollars provenant |

| <p><i>Niveau de référence : 10 (2016-2017) ; Niveau cible : < 10 (2026)</i></p> | <p>moteur et de participer de manière significative à la prise de décision sur les questions ayant trait à leur développement et à leur bien-être général.</p> | <p>toxicomanes et les jeunes vivant dans les îles périphériques <i>Niveau de référence : 0 (2021) ; Niveau cible : 2 (2026)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de plateformes permettant la participation significative des jeunes sur des questions ayant trait à leur développement et leur bien-être <i>Niveau de référence : 0 (2021) ; Niveau cible : 3 (2026)</i> | <p>certaines OSC et institutions du secteur privé</p> | <p>d'autres ressources)</p> |
|---|---|--|--|---|
| <p>PRIORITÉ NATIONALE : Réduire au minimum le harcèlement sexuel, la violence domestique et les autres formes de violence basée sur le genre (politique 3 du Plan d'action pour l'égalité des genres (GEAP)).</p> | | | | |
| <p>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2026, les Maldives disposeront d'une gouvernance renforcée, décentralisée et responsable dans le cadre de l'État de droit afin d'assurer l'autonomisation des personnes, leur participation significative à des processus transparents et transformateurs en matière de politiques publiques et leur plein accès à la justice, aux services publics, aux droits fondamentaux, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans une société tolérante et pacifique.</p> | | | | |
| <p>RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025.</p> | | | | |
| <p>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</p> | <p>Produits du programme de pays</p> | <p>Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits</p> | <p>Contributions des partenaires</p> | <p>Ressources (à titre indicatif)</p> |
| <p><u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage i) de femmes et ii) d'hommes de 15 à 49 ans considérant qu'un mari a raison de frapper ou battre sa femme pour au moins un des motifs indiqués <i>Niveau de référence : Femmes : 25,8 %, hommes : 20,7 % (2016-2017) ; Niveau cible : Femmes : 15 %, hommes : 10 % (2026)</i> <p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe(s) énoncé(s) dans le plan stratégique du FNUAP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées ou l'ayant été, qui ont subi diverses formes de violence, | <p>Produit 3. Renforcement des capacités nationales en vue d'une approche multisectorielle coordonnée visant à prévenir et prendre en charge la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes, à faire évoluer les normes sociales discriminatoires et à promouvoir l'égalité des genres dans le continuum humanitaire-développement.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité de directives complètes et de mécanismes d'orientation permettant au secteur de la santé de prendre en charge la violence basée sur le genre, conformément à l'ensemble de services essentiels destiné aux femmes et aux filles victimes de violence <i>Niveau de référence : Non (2021) ; Niveau cible : Oui (2026)</i> • Disponibilité d'un plan d'action chiffré pour l'égalité des genres, avec son cadre de suivi et d'évaluation <i>Niveau de référence : Non (2021) ; Niveau cible : Oui (2026)</i> • Nombre d'interventions de mobilisation communautaire fondées sur des données probantes visant à faire évoluer les normes sociales afin de lutter contre les normes sociales et de genre néfastes, les stéréotypes et les pratiques discriminatoires <i>Niveau de référence : 0 (2021) ; Niveau cible : 4 (2026)</i> | <p>Ministère du Genre, de la Famille et des Services sociaux, ministère de la Santé, Commission des droits humains des Maldives, OSC</p> | <p>0,85 million de dollars (0,65 million de dollars provenant de ressources ordinaires et 0,2 million de dollars provenant d'autres ressources)</p> |

| dans leur vie ou au cours des 12 mois précédant l'enquête, de la part de leur mari/partenaire actuel ou du dernier conjoint en date <i>Niveau de référence : 16,7 % (2016-2017) ; Niveau cible : < 10 % (2026)</i> | | | | |
|--|--|--|---|--|
| PRIORITÉ NATIONALE : Renforcer les politiques et les programmes de santé reproductive afin de prendre en compte la santé sexuelle et reproductive des adolescents, de lutter contre les cancers de l'appareil reproducteur et d'améliorer l'accès aux produits de santé reproductive (Plan d'action stratégique 1.5, contributions stratégiques 2.2 et 2.4 du HMP) ; réduire au minimum le harcèlement sexuel, la violence domestique et les autres formes de violence basée sur le genre (politique 3 du GEAP). | | | | |
| RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : D'ici 2026, les Maldives disposeront d'une gouvernance renforcée, décentralisée et responsable dans le cadre de l'État de droit afin d'assurer l'autonomisation des personnes, leur participation significative à des processus transparents et transformateurs en matière de politiques publiques et leur plein accès à la justice, aux services publics, aux droits fondamentaux, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans une société tolérante et pacifique. | | | | |
| RÉALISATION(S) CONNEXE(S) ÉNONCÉE(S) DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP : Accélération de la réduction des besoins non satisfaits en matière de planification familiale d'ici 2025 ; accélération de la réduction de la violence basée sur le genre et des pratiques néfastes d'ici 2025 | | | | |
| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable | Produits du programme de pays | Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits | Contributions des partenaires | Ressources (à titre indicatif) |
| <u>Indicateurs de réalisation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable :</u> <ul style="list-style-type: none"> Le pays a-t-il a) effectué au moins un recensement de la population et des logements au cours des 10 dernières années ; et b) atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 % (objectif de développement durable 17.19.2) ? <i>Niveau de référence : a) Oui ; b) Non (2014) ; Niveau cible : a) Oui ; b) Oui (2026)</i> | Produit 4. <i>Renforcement des capacités nationales à produire, analyser et utiliser des données probantes pour formuler des politiques de développement inclusives, sexotransformatrices, résilientes et adaptatives qui permettent de faire face à la transition démographique des Maldives et aux menaces climatiques touchant le pays</i> | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de rapports analytiques comportant des données ventilées produits à la suite du recensement de la population de 2022 et utilisés aux fins du dialogue sur la politique démographique et/ou du suivi des engagements internationaux du pays <i>Niveau de référence : 0 (2021) ; Niveau cible : 4 (2026)</i> Nombre de politiques nationales et de cadres stratégiques soutenus par le FNUAP intégrant des approches axées sur le cycle de vie, fondées sur les droits, sexotransformatrices, résilientes et adaptatives <i>Niveau de référence : 0 (2021) ; Niveau cible : 3 (2026)</i> | Bureau des statistiques des Maldives, ministère de la Planification nationale, du Logement et des Infrastructures | 0,8 million de dollars (0,8 million de dollars provenant de ressources ordinaires et 0,0 million de dollars provenant d'autres ressources) Coordination du programme et assistance : 0,25 million de dollars (provenant de ressources ordinaires) |